

APM International

boulesteix.i@chu-toulouse.fr a souhaité vous envoyer cette dépêche APM international :

Pour en savoir plus sur APM international et ses services rendez-vous sur le site d'APM International.

Mercredi 19 novembre 2014 - 10:37

Relations entre les urgences et les autres services: les cliniques mieux organisées que les hôpitaux (enquête Drees)

PARIS, 19 novembre 2014 (APM) - Les cliniques gèrent mieux les relations entre les urgences et les autres services que les établissements publics, montre une enquête de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) menée sur la journée du mardi 11 juin 2013 (de 8 heures à 8 heures le lendemain) et présentée mardi à Paris.

Ce travail actualise une enquête conduite en janvier 2002 (cf APM SNQDN003) afin de connaître la genèse des recours, les modalités de prise en charge et les éventuelles difficultés rencontrées en semaine hors période de vacances et d'épidémies saisonnières. Les premiers résultats sur le profil des patients et les délais de prise en charge ont été publiés en juillet (cf APM CBRGU001).

La Drees fait état d'un taux de réponse extrêmement élevé avec 734 points d'accueil inclus dans l'enquête sur les 736 recensés (99,7%) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, pour les urgences générales et pédiatriques. Sur la journée étudiée, 52.018 passages ont été enregistrés, avec 78% des patients pris en charge dans le public, 16% dans un établissement privé à but non lucratif.

L'enquête comporte deux volets: un recueil administratif sur les structures d'urgences qui décrit leur organisation en lien avec leurs ressources pour la journée étudiée, et des données sur les patients.

Dans son volet administratif, elle a montré que 91% des points d'accueil étaient situés dans un établissement ayant mis en place un tableau de bord des lits disponibles dans son territoire et que cette proportion atteignait 99% pour les cliniques.

"On observe de grandes différences entre les points d'accueil du public et du privé, selon la présence ou non de personnel dédié à l'inventaire des lits ou à l'affectation d'un patient", a estimé Layla Ricroch de la Drees.

En moyenne, 31% des points d'accueil sont situés dans un établissement qui dispose de personnel dédié à l'inventaire des lits, avec un taux qui atteint 80% dans les cliniques et seulement 20% dans les CHU et centres hospitaliers (CH). De même, du personnel consacré à l'affectation de ces lits est recensé dans 70% des points d'accueil du privé à but lucratif et seulement 11% du public.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine, a estimé quelques mois après l'enquête (septembre 2013), que tous les établissements disposant d'un service d'urgences devraient avoir "à terme" une organisation de la gestion des lits, sans toutefois préciser l'échéance (cf APM CBQIU002).

Layla Ricroch a par ailleurs noté que les CHU disposaient plus fréquemment de leur propre centre d'accueil administratif (63% contre 29% des points d'accueil de clinique) car ils avaient une plus grande patientèle.

Elle a salué une évolution dans tous les types d'établissement concernant la mise en place d'un poste d'accueil et d'orientation (PAO), avec 75% des points d'accueil en intégrant un en 2013, contre 55% en 2002.

La statisticienne a aussi relevé des différences dans les spécialités des praticiens des services d'urgence, avec la "quasi-totalité des établissements privés à but lucratif" ne déclarant que des équivalents temps plein (ETP) de médecins urgentistes, contre 60% des points d'accueil publics.

La psychiatrie serait sous-représentée dans les cliniques, puisque 2% seulement des points d'accueil disposeraient de cette spécialité dans leurs effectifs contre 50% pour les centres hospitaliers régionaux (CHR).

MOINS DE DEUX HEURES D'ATTENTE DANS LA MOITIE DES CAS

Pour ce qui est de l'attente aux urgences, le délai avant l'obtention d'une place dans un autre service est d'environ 20 minutes pour les CHU, contre 15 minutes pour les CH et les établissements privés (lucratifs comme non lucratifs). Le Dr Albert Vuagnat, conseiller médical au bureau des établissements de santé de la Drees, a expliqué que cet écart se creusait lorsqu'une place n'avait pas été trouvée dès le premier appel.

De façon générale, la moitié des patients restent moins de deux heures aux urgences, hors maintien en observation, rappelle-t-on. L'attente varie cependant selon le motif d'arrivée. A titre d'exemple, la part des patients attendant plus de 30 minutes pour être évalués par un médecin n'est que de 6,8% en pédiatrie contre 14% en rhumatologie.

Layla Ricroch a relevé de fortes disparités territoriales dans la couverture des urgences, car si tous les départements ont au moins un point d'accueil, 10 départements en ont "au maximum deux", quand 10 autres en comptent "au moins 14".

Elle a présenté une classification des points d'accueil d'urgences fondée sur les modes de fonctionnement et les moyens estimés par l'enquête. Ainsi, 35% des points d'accueil sont "des urgences en interaction avec le Smur [service mobile d'urgence et de réanimation]", 30% sont "des urgences très indépendantes du Smur", 28% sont "fortement dotées en personnel et équipement" tandis que 8% ont "de faibles ressources".

Les établissements les mieux dotés, majoritairement des CHU, présentent selon elle un certain nombre de particularités, comme l'existence systématique d'un PAO, la présence dans 80% des cas d'une assistante sociale, l'arrivée dans une plus large mesure des patients par véhicule de sapeurs pompiers ou Smur, ou encore une plus grande part d'hospitalisation et d'actes de biologie.

La Fédération des observatoires régionaux des urgences (Fedoru), par l'intermédiaire de son trésorier, le Dr Laurent Maillard, a relevé des "chiffres assez superposables" entre l'enquête de la Drees et les résumés de passages aux urgences (RPU) des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin, tout en préconisant à l'avenir un accord sur des méthodes de calculs communes.